



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°47-2024

OBJET :

Adoption du compte
administratif de l'exercice
2023 - Budget principal

VOTE :

Ne prend pas part au vote en
tant qu'élu intéressé :
VIGOUROUX F

POUR :

29 (29 « Pour Miramas »)

ABSTENTIONS :

2 (2 « Miramas avec
vous »)

CONTRE :

2 (2 « Le Renouveau pour
Miramas »)

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-47_2024-BF



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 11 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-sept heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON, premier Adjoint**

Etaient présents lors du vote : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT
Régine SONZOGNI par Martine ARFI
Nadia ALI par Eric MARCHESI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Objet : Adoption du compte administratif de l'exercice 2023 - Budget principal

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter par son vote et au plus tard le 30 juin 2024, le compte administratif de l'exercice 2023 qui lui sera présenté par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, Vu le compte de gestion 2023 produit par Madame le receveur en date du 13 mars 2024,

Après qu'il ait été procédé aux vérifications d'usage en liaison avec les services du comptable et ceux de l'ordonnateur, les résultats enregistrés à la clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

Section d'Investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Réalisé	14 867 156,69 €	18 202 579,31 €
Résultat de l'exercice de la Section d'Investissement	3 335 422,62 €	
Déficit reporté 001	2 182 607,51 €	
Total des dépenses et des recettes de la Section d'Investissement	17 049 764,20 €	18 202 579,31 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement	1 152 815,11 €	
Restes à réaliser	4 559 441,40 €	4 575 277,42 €
Résultat des restes à réaliser	15 836,02 €	
Excédent de financement de la Section d'Investissement	1 168 651,13 €	

Section de Fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Réalisé	49 522 241,92 €	51 740 999,52 €
Résultat de l'exercice de la Section de Fonctionnement	2 218 757,60 €	
Excédent reporté 002		8 203 594,65 €
Total des dépenses et des recettes de la Section de Fonctionnement	49 522 241,92 €	59 944 594,17 €
Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter	10 422 352,25 €	

Vu le document de présentation annexé,

Après discussion, et après que le Maire se soit retiré de la séance conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats se traduisent comme suit :
 - Excédent de financement de la section d'investissement.... **1 168 651,13 €**
 - Résultat de fonctionnement à affecter **10 422 352,25 €**
- d'autoriser Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire à signer la délibération et tous documents aux effets ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-47_2024-BF



LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats se traduisent comme suit :
 - Excédent de financement de la section d'investissement.... **1 168 651,13 €**
 - Résultat de fonctionnement à affecter **10 422 352,25 €**
- **Autorise** Madame Anne-Marie GACHON à signer la présente délibération et tous documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/04/2024

Le premier Adjoint

Acte signé le 12 avril 2024

Anne-Marie GACHON

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr